



Maîtriser les assurances de la construction

Présentation :

L'assurance construction constitue une matière complexe du droit de la construction. Elle vise à sécuriser l'acte de construire en imposant des mécanismes d'assurance obligatoire. L'objet de cette formation « Maîtriser les assurances de la construction » est de découvrir de façon claire et accessible ces mécanismes après avoir fait le point des responsabilités encourues par les opérateurs de l'acte de construire.

Organisation

Durée : 2 jours (14 heures)

Tarif : 950 Euros Nets de Taxes par jour de formation, quel que soit le nombre de participants

Public concerné : Directeur BTP, conducteurs de travaux.

Pré requis : Aucun

Les + JURISADOM

Formation conçue avec un vocabulaire clair et accessible.

Etude de cas et mises en situation concrètes

Fourniture de modèles et conseils pratiques

Objectifs de formation

Maîtriser les contrats d'assurance construction

Apprécier les responsabilités des différents intervenants à l'opération de construction

Gérer les sinistres de la construction

Programme

1^{ère} partie : Le Régime juridique de l'assurance Décennale

Etendue de la garantie

Constructeurs assujettis et constructeurs non assujettis à

l'obligation d'assurance

L'objet de l'obligation d'assurance

Le champ d'application de l'obligation d'assurance

L'application dans le temps

Les clauses types du contrat d'assurance en décennale

Nature de la garantie

Montant de la garantie

Franchise

Exclusions et déchéance

La vie du contrat d'assurance en décennale

La souscription du contrat

Les obligations des assurés

L'activité déclarée

Garantie et travaux réalisés

La mise en œuvre des garanties par l'assuré/par le maître de l'ouvrage/entre constructeurs

Les garanties connexes à l'assurance en décennale des constructeurs

Le contrat collectif de responsabilité décennale

Les assurances de la responsabilité civile professionnelle

La couverture des risques de dommages avant réception

2^{ème} partie : Le Régime juridique de la dommages-ouvrage

Etendue de la garantie dommages-ouvrage (définition, personnes assujetties, garantie obligatoire, limites et exclusions)

Mise en œuvre de la garantie (Déclaration de sinistre, procédures amiable et judiciaire de règlement des sinistres)

La convention de règlement de l'assurance construction (CRAC)

Les recours de l'assureur en dommages-ouvrage (subrogation légale et conventionnelle)

3^{ème} partie : Les autres polices d'assurance du maître d'ouvrage

La police « Tous risques chantier » (TRC)

La police « Constructeur non réalisateur »

La police « Responsabilité civile du Maître d'Ouvrage »

Les polices collectives de chantiers (PUC/CCRD)

Les garanties facultatives (rentabilité locative, aléas liés

au sol, non-conformité aux labels....)